



MARCHÉ DE NOËL

de Leforest



1^{er} & 2 Décembre - Centre Ville



Patinoire du 26/11 au 2/12



Veillez trouver, dans ce dossier, les éléments nécessaires à votre demande de candidature concernant le marché de Noël 2018 de LEFOREST.

Nous vous informons que l'inscription définitive ne prendra effet qu'à la réception du courrier de confirmation transmis par la Ville.



Règlement intérieur Marché de Noël de Leforest

INSTALLATION

- Article 1** L'exposant s'engage à respecter l'horaire d'installation qui lui a été fixé.
- Article 2** L'exposant se présentera à l'Hôtel de ville, le **vendredi 30 novembre à compter de 8H30** pour disposer, contre récépissé, de la clef de son chalet.
- Article 3** L'exposant sera tenu de verser pour l'occupation du chalet, le **samedi 1er décembre**, à l'agent assermenté, le règlement de son emplacement (**soit 25.00 € / 2 jours**).
- A son départ, le **dimanche 2 décembre à partir de 19h00**, l'exposant restituera la clef de son chalet au référent de la manifestation.
- Article 4** Un seul véhicule sera autorisé à pénétrer temporairement pour décharger le matériel. L'exposant s'engage à quitter l'enceinte du marché dès que son véhicule est déchargé.

EMPLACEMENT

- Article 5** La tenue des chalets doit être assurée **en permanence** pendant les horaires d'ouverture du marché de Noël, soit :
- le **samedi 1er décembre de 10h00 à 21h00 (horaire de soirée à confirmer)**
 - le **dimanche 2 décembre de 10h00 à 19h00.**
- L'organisateur se réserve le droit de modifier ces horaires notamment en fonction des conditions climatiques et de réattribuer le chalet en cas d'absence non excusée et non motivée de l'exposant.**
- Article 6** L'organisateur établit le plan du marché de Noël et effectue la répartition des différents emplacements (**chalets numérotés**). La dimension moyenne des chalets est de 3 x 2m. Les chalets ayant des origines variées, ils ne sont pas tous identiques.

MISE A DISPOSITION DU MATERIEL

- Article 7** Chaque chalet est équipé d'une table et de deux chaises ainsi que d'une alimentation électrique de 16 A (**soit 3520 Watts maxi**). L'exposant s'engage à respecter le matériel mis à sa disposition (**chalet compris**).

Toute demande supplémentaire de tables ou chaises devra être faite au moment du dépôt du dossier, les demandes faites le jour du montage des chalets ne pourront être honorées. Les demandes d'emplacement spécifiques ou les demandes particulières devront être indiquées dans le présent dossier, la municipalité les honorera dans la mesure de ses possibilités et sous réserve des contraintes d'organisation.

Un contrôle de la remise en état sera effectué à la clôture de la manifestation.

- Article 8** Aucun prêt de petit matériel ou d'outillage ne sera possible.

DECORATION

Article 9 L'exposant s'engage à décorer son chalet sur le thème de Noël.

Article 10 L'exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité. Il doit tenir à la disposition des organisateurs tous renseignements et attestations concernant le matériel et la décoration du chalet (**conformité aux normes NF de classement au feu**).

Article 11 Pour des contraintes techniques, les matériels électriques doivent-être obligatoirement déclarés lors du dépôt du dossier ainsi que leur puissance maximum. La municipalité se réserve le droit de refuser l'utilisation de certains appareils le cas échéant.

L'exposant s'engage à posséder un extincteur approprié à la ou les activités de son chalet (feu électrique, feu gras...)

Article 12 Pour des raisons de sécurité et des contraintes techniques les chauffages électriques sont interdits.

VENTE

Article 13 L'organisateur décidera de la compatibilité de l'exposant à participer au marché de Noël selon la nature de la marchandise qui figure sur sa demande de candidature.

Article 14 L'exposant s'engage à ne vendre que la marchandise qui figure sur sa demande de candidature.

Des contrôles seront effectués pendant la manifestation.

Tout manquement fera l'objet d'une demande de retrait par l'organisateur, de la marchandise concernée.

RESPONSABILITES

Article 15 Le marché de Noël est gardienné la nuit des **vendredi 30 novembre et samedi 1^{er} décembre de 20h00 à 09h00**. L'organisateur décline toute responsabilité relative aux pertes, dommages ou vols qui pourraient être occasionnés.

Article 16 L'exposant signant le présent règlement en accepte toutes les clauses et toutes dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt général par l'organisateur qui se réserve le droit de signifier verbalement.

A

Le

« Lu et approuvé »

L'exposant,

M. ou Mme



DEMANDE DE CANDIDATURE EXPOSANT

Précisions pour bien remplir sa demande :

- **Pour les particuliers :** Attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
 - **Compléter et signer l'attestation sur l'honneur qui certifie :**
 - Qu'il ne vend exclusivement que des objets personnels et usagés,
 - Qu'il n'a pas participé à deux autres ventes au déballage dans l'année civile au jour de la manifestation :
- **Pour les commerçants :** Numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Les incohérences, la non correspondance des documents (ou leur absence) seront signalées à la Sous-préfecture. Cette dernière saisira la Direction Générale de la Concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

I – CANDIDAT

Nom, prénom(s) :

Ou

Pour les personnes morales,

Dénomination sociale :

Nom du représentant légal ou statutaire :

Date et lieu de naissance : _____

N° de Siret :

N° d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Ou

Référence du récépissé de déclaration au CFE (auto entrepreneurs) :

ADRESSE :

N° :

Voie :

Complément d'adresse :

Code postal :

Localité :

Téléphone (fixe et ou portable) :

PIECE D'IDENTITE : Joindre une photocopie recto / verso

Type :

N° :

Autorité de délivrance :

II – CARACTERISTIQUES DE LA VENTE

MARCHANDISES VENDUES :

Neuves : Occasion (ou fait-main par l'exposant) :

Nature des marchandises vendues : Détailler et joindre des photos (si possible)

Pour les particuliers :

Je soussigné _____ atteste sur l'honneur, vendre exclusivement des objets personnels usagés et ne pas avoir participé à deux autres ventes au déballage dans l'année civile au **jour de la manifestation** : *Signature du déclarant*

MATERIEL ELECTRIQUE UTILISE ET PUISSANCE MAXIMUM :

AUTRES PRECISIONS SI NECESSAIRES (table, chaise en supplément, emplacement etc...)

III – ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné(e), (nom, prénom) :

Auteur de la présente déclaration, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus.
Je m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et 9 du code du commerce.

**Le candidat,
Date et signature :**

Toute fausse déclaration constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du Code Pénal.